



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du mercredi 22 Janvier 2025.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mme Catherine Schweitzer, Mr Patrice Bacarisse, Mme Armelle Pruvost, Mr Jean-Luc Posterle, Mr Patrick Delfosse, Christian Capelli,

Absentes Excusées : Mme Cécile Artigarrede, Mme Christelle Cheron, Mme Nathalie Dannfald, Mme Vialade Virginie.

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19H00

1. Mise en perspective des coûts du complexe sportif.

Mr le Maire présente au conseil municipal suite à une demande de Mr Posterle, 2ème adjoint, les coûts et les recettes du complexe sportif et de la salle des fêtes sur les 3 dernières années.

La situation est à l'équilibre voir positive mais le solde a nettement diminué cette année.

Les recettes d'adhésion diminuent.

Les coûts sont stables sauf en 2024, car un créneau supplémentaire de ménage a été fait pour l'entretien lors du tournoi de pala. Nous avons donc un coût supplémentaire en 2024 de 1206.72 €. Cette mesure avait été validée en conseil municipal.

FRAIS COMPLEXE SPORTIF 2024

Fournisseurs		Montant
VEOLIA		1 189,83 €
EDF		5 428,27 €
FIBRE		792,00 €
GAZ		1 551,78 €
MENAGE		
2h30/sem x 36 sem	41,90 x 36 sem	1 508,40 €
4h30/sem x 16 sem	75,42 x 16 sem	1 206,72 €
Tarif horaire	16,76	
TOTAL		11 677,00 €

RECETTES 2024

NOM	LOCATIONS
Equipes	8 922,00 €
ASCL	3 210,00 €
Loc sdf	400,00 €
TOTAL	12 532,00 €
Solde 2024	855,00 €

FRAIS COMPLEXE SPORTIF 2023

Fournisseurs		Montant
VEOLIA		681,31 €
EDF		4 649,08 €
FIBRE		792,00 €
GAZ		1 551,78 €
MENAGE		
2h30/sem x 52 sem	41,90 x 52 sem	2 178,80 €
Tarif horaire	16,76	
TOTAL		9852.97 €

RECETTES 2023

NOM	LOCATIONS
Equipes	11 640,00 €
ASCL	3 210,00 €
Loc sdf	300,00 €
TOTAL	15 150,00 €
Solde 2023	5297 €

FRAIS COMPLEXE SPORTIF 2022

Fournisseurs		Montant
VEOLIA		576,01 €
EDF		4 930,67 €
FIBRE		792,00 €
GAZ		1 551,78 €
MENAGE		
2h30/sem x 52 sem	41,90 x 52 sem	2 178.80 €
Tarif horaire	16,76	
TOTAL		10 029,26 €

RECETTES 2022

NOM	LOCATIONS
Equipes	10 632,00 €
ASCL	2 700,00 €
Loc sdf	420,00 €
TOTAL	13 752,00 €
Solde 2022	3 722.74 €

Mr Jean Luc Posterle propose afin d'augmenter les recettes d'adhésion sur l'activité de la pala, de ne plus octroyer des créneaux horaires de 2h mais seulement un maximum d'1H30. Cela aura pour effet d'augmenter le nombre d'équipes et donc des recettes.

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les adhésions des joueurs. Les prix restent inchangés soit 12€/l'heure.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

2. Choix d'un nouveau prestataire téléphonique

Mr le maire présente au conseil municipal les coûts actuels de la téléphonie sur la commune. Devant, les frais importants une proposition est faite avec deux nouveaux opérateurs : Free et SFR.

**FRAIS ABONNEMENTS INTERNET Actuel avec Opérateur
ORANGE**

LIEU	Montant Mensuel HT	
Ecole	internet	40,00 €
	fixe	20,00 €
	mobiles	10,00 €
	TOTAL	70,00 €
Mairie	internet+fixe	52,00 €
Complexe	internet+fixe	56,00 €
	TV jusqu'au 30,09	33,33 €
Poste	internet+fixe	52,00 €
TOTAL ORANGE par mois		230,00 €
TOTAL ORANGE à l'année		2 760,00 €

SFR		FREE
1ère abonnement	36,99 €	29,99 € 1 an puis 39,99 €
2ème abonnement	31,99 €	

LIEU	Montant Mensuel HT		Montant Mensuel HT	
Ecole	internet + fixe	36,99 €	1ère année	119,96 €
Mairie	internet+fixe	31,99 €	4 abonnements à 29,99 €	
Complexe	internet+fixe	36,99 €	2ème année	159,96 €
Poste	internet+fixe	31,99 €	4 abonnements à 39,99 €	
TOTAL par mois		137,96 €		159,96 €
TOTAL par An		1 655,52 €		1 919,52 €
Gain par an pour la commune		1 104,48 €		840,48 €

Le conseil municipal a validé de changer d'opérateur en s'orientant vers SFR le plus rapidement possible.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

3. Cession parcelle Château d'eau au SIAEP.

Le SIAEP de Lafitole a fait établir en 2024 un plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) qui préconise entre autres mesures la protection de l'entrée du château d'eau de Lafitole.

En l'année 1976, la commune de Lafitole a constitué un syndicat intercommunal d'eau potable avec 4 autres communes, à savoir Ansost, Barbachen, Gensac et Liac. Du fait de cette constitution, la commune de Lafitole a cédé au SIAEP le château d'eau, sa parcelle et toute l'installation technique ainsi que le point de captage situé à l'époque sur la plaine de Gensac.

Actuellement, le château d'eau avec sa surface clôturée d'environ 200 M2 est situé sur une partie de 2 parcelles de la commune répertoriées sous les numéros de cadastre 0094 et 0546. Afin de sécuriser l'accès au château d'eau, il est donc préconisé d'installer un sas avec portail protégeant la dite entrée. Pour finaliser cette opération, le SIAEP vous demande de lui céder pour 1€ symbolique une

portion supplémentaire de terrain sur la partie Est d'une surface d'environ 15 m2 face au bâti du château d'eau.

Cette surface supplémentaire permettra la réalisation d'un sas d'entrée (grillage avec portail) afin de renforcer la sécurisation de ce site.

Il paraît nécessaire d'officialiser ensuite cette cession par un document pérenne en précisant la nouvelle surface de l'emprise totale du château d'eau clôturée.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
7	0	0

4. Retour appel d'offre pour marché couverture de la salle du complexe.

Point ajourné au prochain conseil.

Fin de séance : 20h45